② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — N° 2033-B 2024

Désignation de l'entreprise SARL GICH

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2023 (1)	Exercice N-1 clos le 31 12 2022 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * (dont export et livraisons intracommunautaires)	209 / 215 / 217	210	
	Production vendue : biens		214	
	Production vendue : services *		218	820 000 / 720 000
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	2 / 267
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	820 002 / 720 267
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	4 103 / 5 260
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 : 3 558	244	8 420 / 11 434
	Rémunérations du personnel *		250	655 497 / 568 548
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	177 853 / 132 423
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255	254	
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	300
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	846 173 / 717 665
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(26 170) / 2 602
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	305 596 / 423 507
	Produits exceptionnels (IV)		290	1 458 528
	Charges financières (V)		294	
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	78 / 849 676
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348	(VI)	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	27 962 / 42 424
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	251 386 / 992 537

B - RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	251 386	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles *	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)	324	27 962	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	149 500	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprise nouvelles (44. sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 ; Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991			
	Dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements et souscriptions outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992			350 300 000
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G ; Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	128 848	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :			360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	128 848	372

Docusign Envelope ID: 9E50864A-D2AB-46C2-B491-4A6580C9B51A

GICH

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 2 205 932 EUROS

SIÈGE SOCIAL : ZONE INDUSTRIELLE DE CHAVANON

43120 MONISTROL SUR LOIRE

794 109 918 RCS LE PUY EN VELAY

COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Certifié conforme
Le gérant
M. Guy CHANTEGRAILLE

DocuSigned by:
Guy CHANTEGRAILLE
3A6AABF452D1467...

(1) BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2024

Désignation de l'entreprise SARL GICH — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise ZI de Chavanon — 43120 MONISTROL SUR LOIRE

Numéro SIRET * 79410991800027 — Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122023 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122022 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010 / 012				
		Autres * 014 / 016				
	Immobilisations corporelles *	028 / 030				
	Immobilisations financières * (1)	040 / 042	1 769 940		1 769 940	1 795 252
	Total I (5)	044 / 048	1 769 940		1 769 940	1 795 252
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050 / 052				
	STOCKS — Marchandises *	060 / 062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064 / 066				
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068 / 070	552 000		552 000	433 680
	Créances (2) — Autres * (3)	072 / 074	35 668		35 668	20 595
	Valeurs mobilières de placement	080 / 082	2 440 000		2 440 000	1 800 000
	Disponibilités	084 / 086	45 813		45 813	545 426
	Charges constatées d'avance *	092 / 094				
	Total II	096 / 098	3 073 481		3 073 481	2 799 701
	Total général (I+II)	110 / 112	4 843 421		4 843 421	4 594 953

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 450 000	2 450 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	89 716	40 089
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	132 408	235 188
	Report à nouveau	134	1 422 145	526 465
	Résultat de l'exercice	136	251 386	992 537
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	4 345 655	4 244 279
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		237
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	1 140	1 140
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA 169 109 710)	172	446 627	349 296
	Comptes courants d'associés	173		
	Autres dettes	175	50 000	
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	497 767	350 674
	Total général (I + II + III)	180	4 843 421	4 594 953

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 843 421.48 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 820 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 251 385.95 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	1 769 940		
Autres titres immobilisés	25 312		
TOTAL	1 795 252		
TOTAL GENERAL	1 795 252		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			1 769 940	1 769 940
Autres titres immobilisés		25 312		
TOTAL		25 312	1 769 940	1 769 940
TOTAL GENERAL		25 312	1 769 940	1 769 940

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	552 000	552 000	
Impôts sur les bénéfices	14 463	14 463	
Taxe sur la valeur ajoutée	190	190	
Groupe et associés	21 015	21 015	
TOTAL	587 668	587 668	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 140	1 140		
Personnel et comptes rattachés	212 989	212 989		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	117 078	117 078		
Taxe sur la valeur ajoutée	109 710	109 710		
Autres impôts taxes et assimilés	6 849	6 849		
Groupe et associés	50 000	50 000		
TOTAL	497 767	497 767		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	1.0000	2 205 932			2 205 932

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 140
Dettes fiscales et sociales	297 960
Total	299 100

Charges et produits constatés d'avance

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- ABI IMMO	613 107	99.90	124 200
- ABI PROFILS	2 641 409	100.00	580 771
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Docusign Envelope ID: 9E50864A-D2AB-46C2-B491-4A6580C9B51A

GICH
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 2 205 932 EUROS
SIÈGE SOCIAL : ZONE INDUSTRIELLE DE CHAVANON
43120 MONISTROL SUR LOIRE
794 109 918 RCS LE PUY EN VELAY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 18-06-2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 251 385,95 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	251 385,95 €
A la réserve légale	12 569,30 €
Aux associés à titre de dividendes, la somme de :	56 700,00 €
Au compte « Report à Nouveau », le solde, soit la somme de	182 116, 65 €

L'Assemblée générale décide également d'attribuer aux associés un dividende complémentaire de 123 400 € prélever sur le compte « Autres Réserves ».

Le dividende sera mis en paiement à compter du 1er juillet 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, *« En cas de distribution de sommes prélevées sur le résultat de l'exercice ou sur le compte « Report à nouveau », les sommes distribuées reviennent à l'usufruitier. En cas de distribution de réserves, les sommes distribuées reviennent au nu-propriétaire. »*.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

Docusign Envelope ID: 9E50864A-D2AB-46C2-B491-4A6580C9B51A

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 180 100 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Distributions antérieures de dividendes

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Distributions globales mises en paiement		
Date de clôture de l'exercice	**Non éligible à l'abattement prévu par les dispositions de l'article 158-3 2° du CGI**	**Eligible à l'abattement prévu par les dispositions de l'article 158-3 2° du CGI**
31/12/2022	0€	150 010 €
31/12/2021	Néant	Néant
31/12/2020	Néant	Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18-06-2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

DocuSigned by:
Guy CHANTEGRAILLE
3A6AABF452D1467...